



1
Jours

Maîtriser les relations avec l'inspection du travail

dans RESSOURCES HUMAINES - DROIT DU TRAVAIL / Réf : JUR-SANT-1

Objectifs de la formation

- Identifier les compétences de l'inspecteur du travail
- Définir le pouvoir de l'inspection du travail
- Dialoguer avec l'inspection du travail
- Examiner les recours possibles

Programme de la formation

A l'issue de la formation, les participants seront préparés à :

Matin

1. Identifier les compétences de l'inspection du travail

- Emploi et durée du travail, infractions aux règles d'hygiène et de sécurité, licenciement d'un salarié protégé
- Rôle d'arbitrage et de conciliation

2. Définir le pouvoir de l'inspection du travail

- Le droit de visite et d'enquête, l'accès aux lieux de travail et aux documents
- Le constat des infractions et les moyens de contrainte
- Répondre aux observations et à la mise en demeure

Après midi

3. Examiner les recours possibles

- La remise en cause du PV



- Recours hiérarchique et recours contentieux
- Les délais

Pré-requis

Aucune connaissance préalable n'est requise pour suivre cette formation

Public cible

Dirigeant, directeur des ressources humaines, collaborateur des services RH, représentant du personnel et délégué syndical, collaborateur de cabinet comptable et de centre de gestion

Pédagogie

Méthodes pédagogiques :

- Utilisation de méthodes interrogatives permettant à l'élève de réfléchir et de trouver des réponses pertinentes.
- Utilisation de méthodes démonstratives afin de transmettre les concepts et savoir-faire puis établir une mise en application directe avec corrigé.
- L'intervenant pourra également proposer des auto-évaluations afin de rendre le stagiaire acteur de son apprentissage, il s'adaptera au nombre d'apprenants mais également à leur capacité d'adaptation.

Modalités d'évaluation :

- Les acquis des participants seront mesurés tout au long de la session de formation.
- Une évaluation en fin de formation sous forme de questions orales ou QCM pourra également être mise en place.
- Une attestation de fin de formation reprendra l'ensemble des objectifs pédagogiques de la formation et sanctionnera l'acquisition des savoirs des participants.

